

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2009**

Le vingt trois novembre deux mille neuf, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le seize novembre deux mille neuf, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Michel LAHUEC, Maire.

Etaient présents : M.M. Michel LAHUEC Maire, Jean-François DANIEL, Patrice JAN, Elisabeth AUFFRET, René GLO, Patrick COUSTANS Adjoint au Maire, Eric COLLIU, Marcel STEPHAN, Annick JACQ, Yves CORROLLER, Patricia DASIVLA, Guillaume MOTTIER, Isabelle COLEOU, Camille LE BRETON, Carole MARREC-SURRIER, Gilberte LE NAOUR, Philippe RIVIERE, Monique HELORET, Conseillers.

Etait représenté : Monsieur Xavier JODOCIUS par Madame Elisabeth AUFFRET

Secrétaire de séance : Monsieur Eric COLLIU

1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte-rendu de la séance du 24 août 2009 est approuvé à l'unanimité.

2 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention de l'Association des Parents d'Elèves.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

D'ACCORDER une subvention d'un montant de 2200 € à l'APE pour l'année 2009.

3 – DESIGNATION D'UN REFERENT POUR LA SECURITE ROUTIERE.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, comme dans chaque département du territoire national, le Préfet du Finistère souhaite que les communes désignent un élu référent « sécurité routière »

Son rôle est le suivant :

- être l'interlocuteur reconnu en matière de « sécurité routière »,
- diffuser la culture « sécurité routière » dans la commune,
- animer une politique de sécurité routière au niveau de la commune,
- mobiliser les acteurs locaux,
- participer au réseau des élus référents « sécurité routière »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE Yves CORROLLER élu référent pour la sécurité routière.

4 - RAPPORT D'ACTIVITE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FOUESNANTAIS POUR L'ANNEE 2008.

En application de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais adresse chaque année, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication au Conseil Municipal.

Monsieur le Maire présente ce rapport au Conseil Municipal.

5 - DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE.

Vu l'article L.2122-22 du CGCT,

Vu la délibération en date du 2 juin 2008 donnant délégation de pouvoirs au Maire,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises du 25 août au 23 novembre 2009.

Passation de marchés

- Signature d'un marché pour la fourniture et la pose de la clôture de l'enceinte scolaire avec l'entreprise SAPF pour un montant de 22 929,52 € TTC.

Délivrance des concessions dans le cimetière

- Délivrance de la concession n° 349 pour une durée de 30 ans.

Le Conseil Municipal en prend acte.

6 – INFORMATIONS DIVERSES

- L'aménagement de l'espace vert du Kastell est en cours. L'aménagement d'autres espaces est à l'étude.
- L'entreprise Eurovia devrait intervenir début décembre pour l'aménagement du centre bourg.
- Le nouvel éclairage public prévu dans certains lotissements sera posé dans les prochains jours.
- L'aménagement piétonnier prévu par la CCPF le long de l'anse de Penfoul est reporté à début janvier.
- L'éclairage de Noël est prévu du 4 décembre au 15 janvier.
- 21 personnes sont intéressées par l'initiation informatique proposée aux séniors.

La séance est levée à 21 heures 15.

Le Maire,
Michel LAHUEC